

Plan commerce

2026-2029



capitale
affaires

Service du développement
économique de la Ville de Québec



Avril 2026



À propos du Plan commerce

Depuis 2017, le Plan commerce de la Ville de Québec permet de structurer et de guider les interventions en développement économique sur les artères commerciales, de soutenir de nombreux projets à l'échelle du territoire, notamment en animation urbaine, en promotion, en mise en valeur et en pavoisement, et de favoriser l'entrepreneuriat. Il s'agit de la 4^e édition. À noter que, dans ce document, une artère commerciale peut faire référence à un périmètre plus large qu'une seule rue ou avenue et inclure les rues adjacentes à l'artère principale dans un secteur géographique donné et cohérent.



Contexte

Bien que le contexte économique international actuel comporte son lot d'incertitudes et exerce certaines pressions sur les entreprises, notamment en lien avec les frais de douane, l'inflation et les défis de main-d'œuvre, Québec demeure l'une des villes les plus dynamiques et attractives du continent nord-américain. La qualité de vie qu'elle offre, la résilience de son tissu économique et la diversité de ses secteurs d'activité constituent des atouts majeurs pour son développement.

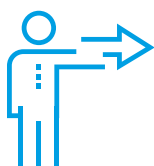
Par ailleurs, le visage de la ville est appelé à évoluer de manière importante au cours des prochaines années, avec la mise en œuvre du projet TramCité, entre autres. Ce projet structurant transformera les habitudes de déplacement et aura des impacts sur les entreprises situées le long de son tracé, tant en phase de réalisation qu'à long terme.

En tenant compte de ce contexte économique, et en respectant les limites de ses compétences et de ses moyens, la Ville présente son quatrième Plan commerce. Les mesures de soutien et d'accompagnement proposées visent à maximiser les conditions de succès des entreprises ayant pignon sur rue et à faire de Québec la ville la plus entrepreneuriale au Canada.



Vision

L'agglomération de Québec a pour objectif de développer un réseau d'artères commerciales vivantes qui contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de chaque quartier, soutiennent le développement économique et renforcent l'attractivité touristique. Le Plan commerce vise à valoriser l'importance de la fonction commerciale dans l'économie locale, à créer un environnement favorable à son expansion et à promouvoir une offre commerciale diversifiée et équilibrée sur l'ensemble du territoire.



Principes directeurs

Dans le déploiement de ce Plan commerce, la Ville de Québec est guidée par plusieurs principes directeurs. Ainsi, la Ville reconnaît :

- La nécessité d'appuyer la planification du développement commercial, tant à l'échelle de l'agglomération que des quartiers, sur une analyse factuelle, partagée avec les différents intervenants économiques;
- L'importance de la participation active des gens d'affaires dans le développement de leur secteur commercial, par l'entremise de regroupements de gens d'affaires formels (ex. : sociétés de développement commercial, association de gens d'affaires) et de projets communs;
- Le rôle structurant du commerce de proximité dans la qualité de vie de chaque quartier;
- La place de choix qu'occupe le commerce de détail dans l'économie locale.



Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques du Plan commerce 2026-2029 sont les suivantes :

1. Rendre les artères commerciales dynamiques et attrayantes;
2. Accompagner les regroupements de gens d'affaires;
3. Soutenir les entreprises des artères commerciales;
4. Stimuler l'entrepreneuriat sur les artères commerciales;
5. Piloter les grands projets de développement économique touchant les artères commerciales.

Le Plan commerce présente les actions qui pourraient être menées dans les prochaines années pour soutenir l'activité commerciale.

Il est important de souligner que le niveau de détail des mesures proposées varie à ce stade, comme c'est souvent le cas dans une planification stratégique. Certaines actions s'inscrivent dans la continuité de mesures déjà existantes, tandis que d'autres nécessitent une définition plus précise de leurs modalités de mise en œuvre, en collaboration avec les acteurs concernés au cours des prochaines années.



Durée du plan

Du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029.



Financement

Les actions sont financées par deux sources principales :

Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN)

En août 2025, la Ville de Québec adoptait la Vision entrepreneuriale 2030, une politique d'investissement visant à préciser le cadre normatif des interventions en développement économique de la Ville de Québec. La Vision a également pour objectif d'aider les élu·es et les élus, ainsi que les fonctionnaires à optimiser l'utilisation et la gestion des fonds versés par le gouvernement du Québec par l'entremise du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Cette délégation de fonds découle de l'adoption, le 8 décembre 2016, par le gouvernement du Québec, de la loi reconnaissant la ville de Québec comme capitale nationale et renforçant, à ce titre, son autonomie et ses pouvoirs. Cette loi a créé le Fonds de la région de la Capitale-Nationale, en vertu de la loi visant principalement à reconnaître les municipalités comme des gouvernements de proximité et à accroître leur autonomie et leurs pouvoirs.

Les initiatives et les programmes issus du Plan commerce de la Ville de Québec sont admissibles à la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2030. Ils doivent respecter le cadre normatif, les objectifs et autres dispositions prévues à la Politique.

Précisons que le budget du Plan commerce dépend du renouvellement du Fonds de la région de la Capitale-Nationale. Les actions seront financées dans la limite des fonds disponibles.

Sommes prévues au plan décennal d'investissement

Notons toutefois que les programmes concernés par certaines actions du Plan, tels que le Programme d'aide financière aux entreprises situées dans les secteurs touchés par des travaux d'infrastructure majeurs, sont financés par le plan décennal d'investissement du Service du développement économique et des grands projets.



Territoire d'application

La majorité des actions du Plan commerce et ayant le FRCN comme source de financement s'appliquent sur le territoire de l'agglomération de Québec (villes de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette) et de Wendake.



Photo : Simon Clark

Objectif stratégique 1

Rendre les artères commerciales dynamiques et attrayantes

Les artères commerciales sont au cœur de la vitalité de nos quartiers. Leur apport à la vie économique et sociale est majeur, aussi bien pour les résidents que pour les touristes.

Les axes d'intervention proposés ci-dessous visent à rendre les artères commerciales dynamiques et attrayantes. Les regroupements de gens d'affaires sur le territoire sont les partenaires principaux de la réalisation des actions de dynamisation.

Axes d'intervention	Principales mesures et exemples d'actions
1.1 Contribuer au dynamisme et à l'attractivité des artères commerciales	Permettre le financement au fonctionnement et aux projets de développement économique des regroupements de gens d'affaires sur les artères commerciales pour la mise en place d'activités de développement, d'animations, d'illuminations et de pavoisement temporaire
	Permettre le financement d'activités et de promotion par le programme des artères à dynamiser en périphérie
1.2 Soutenir les initiatives faisant la promotion de la restauration et de la gastronomie	Permettre le financement d'activités et d'initiatives favorisant le rayonnement de la gastronomie
1.3 Encourager les initiatives d'accessibilité universelle aux commerces	Soutenir la réalisation d'un portrait de l'accessibilité universelle des petits commerces sur les artères commerciales
1.4 Encadrer et repenser l'utilisation du domaine public sur les artères commerciales	Innover et recommander des améliorations ou des modifications réglementaires concernant la vente extérieure, l'affichage, les rues piétonnes, les cafés-terrasses, entre autres



Objectif stratégique 2

Accompagner les regroupements de gens d'affaires

Les regroupements de gens d'affaires occupent une place centrale dans le développement économique des artères commerciales. Les initiatives de cet objectif visent à les soutenir dans leur mission de stimuler l'économie locale et d'améliorer la vitalité de leur zone commerciale.

Axes d'intervention	Principales mesures et exemples d'actions
2.1 Offrir un soutien professionnel aux regroupements de gens d'affaires	Accompagner et soutenir les projets de mobilisation
	Faciliter et soutenir la mutualisation des ressources entre les regroupements de gens d'affaires
	Accompagner les Sociétés de développement commercial (SDC) dans le processus d'agrandissement de leurs zones ou de leurs districts commerciaux
	Assurer la représentation de la Ville au sein des conseils d'administration des SDC et accompagner les regroupements dans la réalisation de leurs projets ainsi que dans leurs démarches de financement
2.2 Outiller les regroupements de gens d'affaires	Permettre le financement d'un bouquet de services, tels que la tenue des livres, l'accompagnement en ressources humaines ou l'offre de formations
	Simplifier le processus de cotisation et de recouvrement des cotisations des SDC, en collaboration avec les services concernés
	Collecter des données économiques sur les artères commerciales pour mesurer le dynamisme, à l'aide d'indicateurs tels que la combinaison optimale de commerces et la vacance commerciale
	Élaborer un guide à destination des directions générales des SDC et mettre en place des outils communs

Objectif stratégique 3

Soutenir les entreprises des artères commerciales

La Ville a la volonté d'accompagner et de soutenir les entreprises ayant pignon sur rue par différentes actions, que ce soit grâce au déploiement de son Programme d'aide aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs, ou par des initiatives d'accompagnement en développement durable.

De plus, le projet TramCité aura des impacts sur les entreprises situées le long de son tracé, tant en phase de réalisation qu'à long terme. Le projet étant en constante évolution, il est possible que d'autres actions soient identifiées au fur et à mesure de son avancée.

Axes d'intervention	Principales mesures et exemples d'actions
3.1 Soutenir les entreprises lors de travaux de longue durée menés par la Ville sur les artères commerciales	Permettre une aide financière par le Programme d'aide aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs, incluant ceux du projet TramCité, dans les limites des règlements et des fonds disponibles
	Accorder à des regroupements de gens d'affaires, ou à des organismes à but non lucratif (OBNL) dans des secteurs orphelins de regroupements de gens d'affaires, le financement d'actions de promotion dans des secteurs touchés par des travaux majeurs
3.2 Être la porte d'entrée des demandes des commerçantes et des commerçants	Mettre en place un guichet unique
3.3 Investir dans le cadre bâti sur les artères commerciales	Permettre le financement de projets par le Programme de rénovation de façades commerciales
3.4 Soutenir les initiatives de développement durable des commerces	Accompagner les commerçantes et les commerçants dans la mise en place d'initiatives de développement durable, notamment dans des projets de gestion et de réduction des matières résiduelles et de meilleure gestion de l'eau, en partenariat avec les services concernés de la Ville

Objectif stratégique 4

Stimuler l'entrepreneuriat sur les artères commerciales

Québec aspire à devenir la capitale de l'entrepreneuriat d'ici 2030, et les artères commerciales font partie intégrante de cette vision. La Ville soutient plusieurs mesures visant à accompagner les entrepreneures et entrepreneurs souhaitant s'installer sur les artères commerciales pour améliorer leur vitalité. Des mesures et des programmes complémentaires aux actions présentées ci-dessous peuvent faire partie d'autres plans et politiques, notamment la politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale 2030.

Axes d'intervention	Principales mesures et exemples d'actions
4.1 Augmenter les chances de succès et de pérennité des projets d'affaires	Appuyer la mise en place d'incubateurs commerciaux et de boutiques éphémères sur les artères commerciales pour offrir aux entrepreneures et aux entrepreneurs un cadre d'expérimentation de leur concept et favoriser leur éventuelle installation sur une artère commerciale
	Soutenir les initiatives d'accompagnement aux entrepreneures et aux entrepreneurs dans la conception et le déploiement de leur plan d'affaires

Objectif stratégique 5

Piloter les grands projets de développement économique touchant les artères commerciales

Ponctuellement, certaines artères commerciales sont identifiées pour mener des interventions de développement économique, telles que la revitalisation commerciale d'un secteur. On peut citer, à titre d'exemple, le Plan d'action 2026-2029 : Saint-Roch, un centre-ville vivant. Les actions spécifiques figurent dans les plans rattachés à ces projets.

Axes d'intervention	Principales mesures et exemples d'actions
5.1 Coordonner les grands projets touchant les artères commerciales et les revitalisations de quartiers	Piloter les projets de revitalisation commerciale au cœur des quartiers et à forte valeur économique
	Accompagner les projets de développement économique en lien avec ces démarches de revitalisation



Plan commerce

2026-2029

Avril 2026

www.ville.quebec.qc.ca/commerces

capitale
affaires

Service du développement
économique et des grands projets

